

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
de TOUFFREVILLE SUR EU
du vendredi 12 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le vendredi 12 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Touffreville sur Eu, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes « Maurice MICOLAU », sous la présidence de Monsieur Paul MERLIN, Maire.

Présents : Messieurs BOUGUENNEC Christian, CLEMENT Sébastien, DAGICOUR Jean-Jacques, LEBAS Fabien, et MERLIN Paul, Mesdames DESHAYES Nathalie, MERLIN Christine et TRIZAC Myrienne.

Absents : Messieurs DAGICOUR Denis et MASSY Jérôme et Madame MULOT Catherine

Pouvoirs : Monsieur DAGICOUR Denis a donné pouvoir à Mr MERLIN Paul, Monsieur MASSY Jérôme a donné pouvoir à Mr DAGICOUR Jean-Jacques et Madame MULOT Catherine a donné pouvoir à Mme MERLIN Christine.

Secrétaire de séance : Madame MERLIN Christine

Monsieur MERLIN, maire, ouvre la séance et informe qu'une question complémentaire est ajoutée à l'ordre du jour. Le conseil municipal désigne Madame MERLIN Christine secrétaire. Monsieur MERLIN informe le conseil municipal du décès de Mr Pierre VIGREUX, président du SIEA Caux Nord-Est.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 mai 2020

Monsieur le Maire informe que la délibération prise pour les représentants auprès de l'EBTP Yères est invalide suite à la compétence prise par l'inter-communauté de FALAISE DU TALOU qui les désigne. Il donne ensuite lecture du compte-rendu de la réunion de conseil du 25 mai 2020 qui est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Indemnités de fonction des Adjoints

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- Vu les arrêtés municipaux du 05/06/2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le taux de l'indice brut terminal de la fonction publique des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire comme suit :

- 1^{er} adjoint au maire : 8,9%
- 2^{ème} adjoint au maire : 5,9%

Le tableau nominatif récapitulatif des indemnités est annexé à la présente délibération.

Vote des taxes locales

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 33 039€ ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Foncier bâti = 19,28 %
- Foncier non bâti = 38,00 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Au titre de 2020, les valeurs locatives cadastrales des propriétés non bâties, des locaux industriels et de l'ensemble des autres propriétés bâties, hormis les locaux professionnels, seront ainsi revalorisées à hauteur de 1,2 %.

Toutefois, par dérogation, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit que les valeurs locatives des locaux assujettis à la taxe d'habitation sur les résidences principales sont revalorisées de 0,9 % en 2020

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Budget primitif 2020 de la commune

Le conseil municipal de TOUFFREVILLE SUR EU a décidé de voter à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune proposé ce jour, équilibré à 333 103,39 € pour la section de fonctionnement et à 322 019,10 € pour la section investissement.

Budget primitif 2020 du camping municipal

Le conseil municipal de TOUFFREVILLE SUR EU a décidé de voter à l'unanimité le budget primitif 2019 du camping municipal « Les Acacias » proposé ce jour, équilibré à 55 980,36 € pour la section d'exploitation et à 83 095,88 € pour la section investissement.

Achat d'un défibrillateur

Pour répondre à l'obligation d'équiper les ERP de 4^{ème} catégorie (salle des fêtes- camping) d'un défibrillateur au 1^{er} janvier 2021, Mr le Maire propose l'achat d'un modèle protégé dans une armoire extérieure chauffante, avec alarme, pour un montant de 1 790 € HT. Un devis est présenté au conseil municipal, qui après délibération, accepte à l'unanimité l'acquisition de ce matériel et mandate Mr le Maire pour une demande de subvention auprès de la DSIL 2020.

Création des commissions municipales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut constituer des commissions municipales, chargées d'étudier les éventuels sujets émis par l'administration ou à l'initiative d'un de ses membres. Elles ont pour mission d'examiner et de proposer des projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Le maire est président de droit de toutes les commissions. Un vice-président élu dans chacune d'elles, lors de la première réunion, le remplace en cas d'absence ou d'empêchement. Quatre commissions municipales sont proposées, l'ensemble du conseil les accepte. Le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission reste variable en fonction des candidatures tout en limitant leur nombre maximum à 7 membres (maire compris). Chaque élu volontaire peut participer aux quatre commissions.

Monsieur propose au conseil d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Commission des biens communaux (Bâtiments, camping, voiries, cimetière)
- 2 - Commission des finances communales
- 3 - Commission du PLU
- 4 - Commission des fêtes et cérémonies

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 7 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à quatre commissions.

Article 3 : après appel à candidatures et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- 1 - Commission des biens communaux (Bâtiments, camping, voiries, cimetière)
- Mr MERLIN Paul, Mr DAGICOUR Denis, Mr BOUGUENNEC Christian, Mr DAGICOUR Jean-Jacques, Mme MERLIN Christine, Mr CLEMENT Sébastien, Mme DESHAYES Nathalie
- 2 - Commission des finances communales
- Mr MERLIN Paul, Mme MERLIN Christine, Mr BOUGUENNEC Christian, Mr DAGICOUR Jean-Jacques, Mme TRIZAC Myrienne
- 3 - Commission du PLU
- Mr MERLIN Paul, Mr BOUGUENNEC Christian, Mme MERLIN Christine, Mr CLEMENT Sébastien, Mr DAGICOUR Jean-Jacques, Mr DAGICOUR Denis
- 4 - Commission des fêtes et cérémonies
- Mr MERLIN Paul, Mme MULOT Catherine, Mme MERLIN Christine, Mme TRIZAC Myrienne, Mr BOUGUENNEC Christian

Commission communale des impôts directs (CCID)

Après délibération, le conseil municipal a établi, à l'unanimité, une liste de proposition de 24 personnes (tableau ci-joint) pour l'établissement de la Commission communale des impôts directs (CCID).

Participation au fonctionnement du SMUR 2020

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr. DERRIEN, maire de la Ville d'Eu sollicitant une participation financière de la commune pour le fonctionnement du SMUR à hauteur de 0,50€ par habitant. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition de participation de 106,50€ (213 habitants) et mandate Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Désignation d'un délégué suppléant supplémentaire auprès du SIVOS de la Basse Vallée de l'Yères.

Mr le Maire informe le conseil municipal que, conformément aux statuts du SIVOS de la Basse Vallée de l'Yères, il est nécessaire de nommer un troisième délégué suppléant afin de compléter la délibération n°6 du lundi 25 mai 2020.

Le Conseil Municipal de Touffreville sur Eu, à l'unanimité des membres présents, a désigné :

Délégué suppléant : Mme TRIZAC Myrienne

Point sur les travaux et les dossiers en cours

Mr le Maire informe le conseil municipal sur les points suivants :

- L'école primaire de TOUFFREVILLE SUR EU n'a pas été rouverte le 11 mai car seulement 3 élèves étaient volontaires comme pour le 25 mai avec 5 élèves volontaires. La continuité de l'enseignement à distance a été privilégié. Le 2 juin 2020, l'école de TOUFFREVILLE SUR EU uniquement a été rouverte afin d'accueillir 10 élèves issues des 5 niveaux des écoles de CANEHAN et TOUFFREVILLE SUR EU (CP, CE1, CE2, CMI, CM2). A partir du 15 juin, les deux écoles de CANEHAN et TOUFFREVILLE SUR EU seront rouvertes pour accueillir un total de 28 élèves.
- Les travaux d'ADAP au camping ont pris du retard en raison de la crise du COVID-19, les travaux seront terminés prochainement.
- Le contrôle des hydrants de la commune a été réalisé et les 7 points d'eau existants sont opérationnels.
- La salle des fêtes est toujours fermée à l'heure actuelle en attente l'évolution de la crise sanitaire. Un chauffe-eau défectueux a été remplacé.
- Le camping est toujours ouvert pour les personnels travailleurs, une réouverture totale est envisagée le 20 juin 2020. Le gazon a été planté sur l'extension et des panneaux signalétiques ont été commandés (numéros, parking, accès interdit...)
- Mr le Maire informe que plusieurs sociétés d'implantation d'éoliennes ont procédé à un démarchage en vue d'une éventuelle implantation sur le territoire de la commune. Un bilan de comparaisons des rencontres réalisées sera soumis au conseil municipal afin de connaître la suite à donner aux sollicitations d'un tel projet.

Questions diverses

- Mme TRIZAC rapporte qu'elle a été sollicitée par un citoyen de la commune pour un problème d'écoulement des eaux pluviales de la toiture d'un bâtiment voisin, sur sa propriété, occasionnant des dégâts. Mr le Maire indique qu'il a été informé de ce problème et que les mesures adéquates ont été prises, envers les propriétaires concernés. La suite donnée à ce dossier, lui sera communiquée.

- Mr Jean-Jacques DAGICOUR fait remarquer que des trous sont en formation sur la route entre LITTEVILLE et la rue de l'église. Mr le Maire informe que le problème a déjà été constaté il y a un mois et signalé, par la mairie auprès de la CCFT, responsable de l'entretien de cette route intracommunautaire. Un rappel auprès des services compétents sera à nouveau réitéré.

- Ce dernier fait également constater que des frênes situés sur des terrains communaux, sont malades... Mr le Maire propose à Mr DAGICOUR, en sa qualité de 2^{ème} Adjoint, de faire le recensement de ces arbres afin d'envisager une solution à ce problème.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dits